



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

12 octobre 2012

Blocage-financement: le Conseil d'Etat présente un projet de décret urgent au Grand Conseil

(IVS).- En séance du 10 octobre 2012, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret urgent portant sur la mise en place du blocage-financement pour la vendange 2012. Avec cette mesure, qui vise à accélérer le paiement et à soutenir le prix de la vendange aux vignerons valaisans, le Gouvernement répond à la demande du Grand Conseil et de la branche vitivinicole valaisanne.

Répondant à l'adoption d'une motion urgente par le Grand Conseil en session de septembre dernier, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret urgent portant sur la mise en place du blocage-financement pour la récolte 2012. Le blocage-financement est un outil par lequel le canton accepte de garantir un prêt bancaire moyennant la mise en gage de tout ou partie du stock de vins d'un encaveur.

Ce système doit notamment permettre aux encaveurs d'obtenir des crédits à taux préférentiels auprès des instituts bancaires et d'honorer plus rapidement et plus fortement le paiement de leurs fournisseurs.

Considérant la situation actuelle de la branche, le Conseil d'Etat souhaite que les gains offerts par ce système bénéficient intégralement aux vignerons. Différentes conditions ont été formulées dans ce sens pour les entreprises d'encavage bénéficiaires, à savoir notamment le paiement intégral de la vendange 2011 et le respect des prix indicatifs du raisin fixé par l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais.

Le projet adopté préserve également les intérêts financiers du canton, notamment par une analyse de la viabilité des entreprises concernées, une évaluation professionnelle de la valeur des stocks et une limite globale de cautionnement fixée à 30 millions.

Le Conseil d'Etat a ainsi agi de manière très rapide et dynamique pour soutenir la vitiviniculture valaisanne dans le sens souhaité par ses représentants et par le Grand Conseil. Le projet de décret a été transmis au Grand Conseil pour traitement en session de décembre prochain.

Note aux rédactions : pour plus de renseignements, Jean-Michel Cina, chef du DEET, se tient à votre disposition au 027 606.23.00

